



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Neuvième Sommet des présidents de parlement (P20) et Forum parlementaire dans le cadre du G20 13-14 octobre 2023 New Delhi (Inde)

DÉCLARATION CONJOINTE

Nous, présidents de parlement des pays membres du G20, réunis lors du neuvième Sommet des présidents de parlement du G20 à New Delhi les 13 et 14 octobre 2023, déclarons ce qui suit :

1. Nous reconnaissons le rôle du G20 en tant que principal forum mondial pour la coopération économique internationale et pour l'élaboration de solutions politiques efficaces permettant de relever les défis mondiaux actuels et futurs afin de promouvoir un développement durable et inclusif dans le monde entier. Nous soulignons également l'importance du Sommet des présidents de parlement du G20 (P20) en tant que forum multilatéral pour la diplomatie parlementaire, ainsi que la contribution des parlements au processus du G20.
2. Nous nous félicitons du dialogue global et constructif qui s'est tenu lors du Sommet des dirigeants du G20 et de la présidence indienne du G20, axé sur les questions liées à l'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), à la transformation technologique et à l'économie numérique inclusive, à la reprise économique mondiale, à la sécurité alimentaire et énergétique, à la lutte contre les changements climatiques, à la transition énergétique inclusive, à la promotion de modes de production et de consommation durables, à la redynamisation du multilatéralisme, à la consolidation de la paix, à la lutte contre le terrorisme, à la cartographie du paysage mondial des compétences, à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de l'architecture mondiale de la santé.
3. Nous soulignons l'importance de mettre en œuvre le Programme 2030 et reconnaissons le rôle essentiel que jouent les parlements pour assurer la mise en œuvre effective de ses objectifs et engagements. À cette fin, nous reconnaissons le rôle de la coopération internationale au développement, guidée par les principes de partenariats égaux, d'appropriation nationale, d'initiatives adaptées aux contextes et besoins nationaux, régionaux et locaux, et de prise en compte des meilleures pratiques et lignes directrices. Nous réaffirmons également qu'il importe de promouvoir un système commercial fondé sur des règles, ouvert, transparent, équitable et non discriminatoire, dont l'OMC est l'élément central et qui ne laisse personne de côté, et apprécions les efforts déployés par la Conférence parlementaire sur l'OMC.

4. Nous reconnaissons les rapides progrès réalisés par la technologie numérique ces dernières années dans la construction d'un monde ouvert et interconnecté en transformant les modes conventionnels de fonctionnement et de prestation des services publics, ce qui a été particulièrement visible pendant la pandémie de COVID-19. Nous constatons toutefois la persistance d'une fracture numérique dans la transformation technologique et appelons à une mobilisation collective des ressources qui est essentielle à la mise en œuvre d'une économie numérique propice, inclusive, ouverte, équitable, non discriminatoire et sûre. Nous reconnaissons également le rôle des plateformes numériques publiques inclusives dans la transformation socio-économique de la vie des gens. Dans ce contexte, nous saluons la mise en place du Cadre du G20 pour des systèmes d'infrastructures numériques publiques (INP), un cadre volontaire et suggéré pour le développement, le déploiement et la gouvernance d'INP. Nous reconnaissons que la mise en place d'infrastructures numériques publiques sûres, fiables, responsables et inclusives, respectueuses des droits de l'homme, des données personnelles, de la vie privée et des droits de propriété intellectuelle, peut favoriser la résilience et ainsi que la prestation de services et l'innovation. Nous reconnaissons la nécessité de mettre en place des mécanismes de financement globaux et multipartites, avec un financement coordonné et volontaire et une assistance technique, afin d'appuyer l'utilisation des technologies numériques qui permettront aux pays, notamment aux pays à revenu faible et intermédiaire, de développer des écosystèmes d'INP adaptés à leurs propres besoins.
5. Afin d'exploiter l'intelligence artificielle (IA) de manière responsable, pour le bien et pour tous, nous sommes résolus à façonner une IA responsable, inclusive et centrée sur l'humain pour le bien collectif, tout en protégeant les droits et la sécurité des personnes. Pour garantir un développement, un déploiement et une utilisation responsables de l'IA, il convient de prendre en compte la protection des droits de l'homme, la transparence et l'explicabilité, l'équité, la redevabilité, la réglementation, la sécurité, la supervision humaine adéquate, l'éthique, les préjugés, la vie privée et la protection des données.
6. Nous soutenons la création d'opportunités et l'amélioration des compétences dans le monde entier. Nous croyons en l'importance de développer un cadre de collaboration pour la mobilité de la main-d'œuvre ainsi que des partenariats pour favoriser les migrations légales et la mobilité, tout en luttant contre la traite des êtres humains. Des travailleurs bien intégrés et suffisamment qualifiés profitent aussi bien aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil. Dans ce contexte, nous encourageons les pays du G20 à œuvrer pour mettre en place des voies migratoires bien gérées, régulières et fondées sur les compétences, en s'appuyant sur une évaluation des déficits de compétences au niveau mondial et des politiques visant à y remédier, le cas échéant.
7. Nous reconnaissons que les parlements contribuent pour beaucoup à encourager le développement mené par les femmes, à lutter contre la discrimination et à renforcer la participation pleine, égale, effective et significative des femmes en tant que décideurs pour relever les défis mondiaux de manière inclusive. Conscients des effets disproportionnés de la pandémie de COVID-19 et d'autres crises sur les femmes et les filles, nous reconnaissons le rôle majeur qu'elles jouent dans la reprise économique. Nous favoriserons l'égalité d'accès à l'éducation et aux opportunités professionnelles, l'entrepreneuriat et le leadership des femmes, l'inclusion financière et numérique, ainsi que l'amélioration des services sociaux, médicaux et éducatifs. Nous nous engageons à éliminer toutes les formes de violence et de harcèlement, en ligne et hors ligne. À cette fin, nous nous félicitons de l'élaboration et de la mise en œuvre d'initiatives visant à éliminer la violence sexiste à l'égard des femmes parlementaires.
8. Nous constatons avec inquiétude que les femmes restent largement sous-représentées dans les parlements nationaux¹. En tant que dirigeants au sein de nos parlements, nous nous engageons à évaluer et à améliorer le niveau de parité entre les sexes de nos parlements en prenant des mesures pour combler les lacunes identifiées dans le cadre de ce processus. Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'adoption par le Parlement indien,

¹ Selon l'UIP, les femmes représentaient en moyenne environ 27 % de l'ensemble des parlementaires en septembre 2023.

en septembre 2023, du projet de loi sur les quotas réservés aux femmes. Nous remercions également les Nations Unies et l'UIP pour leurs efforts et affirmons que l'égalité des sexes et la participation des jeunes sont essentielles à la réalisation du Programme 2030.

9. Le succès, la croissance et le développement de notre monde dépendent des générations futures. Nous devons veiller à ce que nos enfants, l'avenir du monde, soient élevés dans un environnement sûr, bienveillant et protecteur, tout en bénéficiant de leur droit à l'éducation, afin qu'ils puissent devenir des citoyens confiants et responsables. Dans ce contexte, nous réaffirmons l'importance de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, notamment en renforçant la coopération internationale pour améliorer les conditions de vie des enfants dans le monde et en éliminant toutes les formes de violence et de harcèlement, ainsi que le travail et la traite des enfants.
10. La démocratie n'est pas un phénomène propre aux temps modernes. Les traditions et les valeurs démocratiques font depuis longtemps partie intégrante des anciennes civilisations du monde entier. Ces valeurs démocratiques profondément enracinées que sont l'État de droit, la justice et la participation des citoyens à tous les niveaux et à la prise de décision ont joué un rôle essentiel dans la réalisation des avancées socio-économiques à chaque étape de notre histoire. Nous reconnaissons l'importance que continuent de revêtir les anciennes traditions démocratiques pour l'autonomisation des populations et la réalisation de leurs aspirations en matière de développement, et réaffirmons notre profond attachement aux valeurs démocratiques.
11. La nécessité d'un multilatéralisme revitalisé pour répondre de manière adéquate aux défis mondiaux contemporains du 21^e siècle et rendre la gouvernance mondiale plus représentative, efficace, transparente et responsable a été exprimée dans de multiples forums. Dans ce contexte, un multilatéralisme plus inclusif et revigoré et une réforme visant à mettre en œuvre le Programme 2030 sont essentiels. Nous soulignons la nécessité de renforcer la représentation et la voix des pays en développement dans la prise de décision au sein des institutions économiques et financières internationales afin de mettre en place des institutions plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes. Nous nous engageons également à renforcer la gouvernance mondiale en œuvrant en faveur de la démocratie au niveau national et dans les relations internationales.
12. Nous réaffirmons nos fermes engagements, en vue de réaliser l'objectif poursuivi par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à lutter contre les changements climatiques en renforçant la mise en œuvre complète et efficace de l'Accord de Paris et de son objectif de température, conformément à l'équité et au principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, eu égard aux contextes nationaux différents. En tant que parlements et parlementaires, nous nous engageons aussi activement dans la campagne de l'UIP intitulée *Parlements pour la planète*.
13. Nous soulignons l'importance de relever les défis environnementaux dans un esprit de partenariat, ainsi que la nécessité pour notre génération de laisser la planète dans un meilleur état que celui dont nous avons hérité. Nous reconnaissons l'impact disproportionné des changements climatiques et des autres défis environnementaux sur les femmes et les filles, ainsi que sur les personnes vulnérables et marginalisées. Dans ce contexte, nous reconnaissons l'importance des investissements dans des modes de vie durables, les transitions énergétiques et l'accélération des progrès vers la réalisation des ODD. Une consommation et une production durables et responsables, associées à des choix de vie et à des modes de vie respectueux de l'environnement, sont essentielles pour atteindre les ODD, notamment les objectifs climatiques, et une croissance inclusive. Nous saluons les Principes de haut niveau du G20 sur les modes de vie pour le développement durable (LiFE), qui favorisent et encouragent l'adoption de modes de vie et de modes de consommation et de production durables au niveau de toutes les parties prenantes, notamment les individus, les communautés, les institutions, les gouvernements, l'industrie.
14. Notant l'importance de formuler des plans de développement en tenant compte de l'action climatique, nous saluons le Pacte de développement vert et ses composantes, comme convenu dans la Déclaration des dirigeants du G20 à New Delhi. Nous notons également que les parlements peuvent jouer un rôle positif dans les transitions durables, en prenant notamment des mesures pour rendre leurs propres institutions plus écologiques.

15. Nous réaffirmons également notre engagement en faveur de la couverture sanitaire universelle, comme en témoigne la résolution de l'UIP de 2019 sur le droit à la santé, et nous encourageons les efforts visant à renforcer la sécurité sanitaire mondiale, notamment la prévention, la préparation et l'intervention en cas de pandémies.
16. Nous soulignons l'urgence de réduire les risques de catastrophe face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence, dont l'ampleur dépasse parfois les capacités d'intervention des pays touchés. Nous affirmons que la coopération internationale entre les pays à tous les niveaux, notamment des parlements ainsi que des organisations publiques et privées/philanthropiques, est essentielle pour mobiliser des ressources flexibles et durables, pour la préparation et la réduction des risques de catastrophe, pour une action anticipée et précoce, pour une riposte rapide et des activités de relèvement rapide, ainsi que pour renforcer la résilience au niveau des communautés.
17. Nous condamnons le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, notamment celles fondées sur la xénophobie, le racisme et d'autres formes d'intolérance, ou au nom d'une religion ou d'une conviction, reconnaissant l'engagement de toutes les religions en faveur de la paix. Il constitue l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales. Nous condamnons fermement tous les actes terroristes perpétrés contre des infrastructures essentielles, notamment des installations énergétiques importantes, et contre d'autres cibles vulnérables. Tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le lieu, l'époque et les auteurs. Des mesures antiterroristes efficaces, le soutien aux victimes du terrorisme et la protection des droits de l'homme ne sont pas des objectifs contradictoires, mais complémentaires et se renforçant mutuellement. Une approche globale fondée sur le droit international peut permettre de lutter efficacement contre le terrorisme. Les efforts visant à accroître l'efficacité de la coopération internationale doivent être renforcés afin de priver les groupes terroristes de sanctuaire, de liberté d'opération, de déplacement et de recrutement, ainsi que d'appui financier, matériel ou politique. À la lumière de nos fonctions législatives, budgétaires et de contrôle, nous nous engageons à jouer le rôle qui nous incombe dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.
18. Nous nous félicitons que l'Union africaine soit devenue un membre permanent du G20 et nous sommes fermement convaincus que l'inclusion de l'Union africaine dans le G20 contribuera dans une large mesure à relever les défis mondiaux de notre époque. À ce titre, dans le cadre du P20, nous nouerons des liens parlementaires étroits avec le Parlement panafricain.

Assurer la paix et la prospérité pour les peuples et la planète

19. Nous notons avec une vive inquiétude les immenses souffrances humaines et les effets néfastes des guerres et des conflits dans le monde entier.
20. S'agissant de la guerre en Ukraine, tout en rappelant le débat de Bali, nous avons réitéré nos positions nationales et les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale des Nations Unies (A/RES/ES-11/1 et A/RES/ES-11/6) et souligné que tous les États doivent agir de manière conforme aux buts et principes de la Charte de l'ONU dans son intégralité. Conformément à la Charte de l'ONU, tous les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans le but d'acquérir des territoires contre l'intégrité territoriale, la souveraineté ou l'indépendance politique de tout État. L'utilisation ou la menace d'utilisation d'armes nucléaires est inadmissible.
21. Réaffirmant que le G20 est le principal forum de coopération économique internationale et reconnaissant que, si le G20 n'est pas la plateforme pour résoudre les questions géopolitiques et de sécurité, nous sommes conscients que ces questions peuvent avoir des conséquences notables sur l'économie mondiale.
22. Nous avons souligné les souffrances humaines et les effets néfastes accumulés de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire et énergétique mondiale, les chaînes d'approvisionnement, la stabilité macrofinancière, l'inflation et la croissance, ce qui a

compliqué l'environnement politique des pays, notamment des pays en développement et des pays les moins avancés qui ne sont pas encore totalement remis de la pandémie de COVID-19 et des bouleversements économiques qui ont anéanti les progrès vers la réalisation des ODD. La situation a fait l'objet de différents points de vue et évaluations.

23. Nous apprécions les efforts de la Türkiye et les accords d'Istanbul négociés par l'ONU, à savoir le Protocole d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat des Nations Unies concernant la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux et l'initiative sur la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires en provenance des ports ukrainiens (Initiative de la mer Noire), et nous demandons leur mise en œuvre intégrale, rapide et efficace afin d'assurer la livraison immédiate et sans entrave de céréales, de denrées alimentaires et d'engrais/intrants en provenance de la Fédération de Russie et de l'Ukraine. Cela est nécessaire pour répondre à la demande des pays en développement et des pays les moins avancés, notamment ceux d'Afrique.
24. Dans ce contexte, soulignant l'importance du maintien de la sécurité alimentaire et énergétique, nous avons appelé à la cessation des destructions militaires ou autres attaques contre les infrastructures concernées. Nous nous sommes également déclarés profondément préoccupés par les répercussions négatives des conflits sur la sécurité des civils, ce qui ne fait qu'aggraver les fragilités et les vulnérabilités socio-économiques existantes et empêche toute action humanitaire efficace.
25. Nous appelons tous les États à respecter les principes du droit international, notamment l'intégrité territoriale et la souveraineté, le droit humanitaire international et le système multilatéral qui préserve la paix et la stabilité. La résolution pacifique des conflits, les efforts déployés pour faire face aux crises ainsi que la diplomatie et le dialogue sont essentiels. Nous unissons nos efforts pour remédier aux effets néfastes de la guerre sur l'économie mondiale et nous accueillerons favorablement toutes les initiatives pertinentes et constructives qui soutiennent une paix globale, juste et durable en Ukraine, qui respectera tous les buts et principes de la Charte de l'ONU pour la promotion de relations pacifiques, amicales et de bon voisinage entre les nations conformément à l'esprit du thème *Une Terre, une famille, un avenir*.
26. L'ère actuelle ne doit pas être celle de la guerre.

Conclusion

27. Au vu des débats constructifs tenus lors du neuvième Sommet du P20 et de l'expérience acquise lors des précédents P20, nous réaffirmons notre engagement à poursuivre nos efforts conjoints pour apporter une contribution parlementaire efficace et significative au processus du G20, comme l'ont apprécié les dirigeants du G20. Nous continuerons à nous engager dans la diplomatie parlementaire et le dialogue dans les forums pertinents aux fins de promouvoir la paix, la prospérité et l'harmonie internationales, en encourageant notamment la résolution pacifique des conflits et des différends. Nous continuerons à communiquer la présente déclaration conjointe à nos chefs d'État et de gouvernement respectifs et nous nous emploierons à mettre en œuvre nos engagements communs. La présidence du P20 communiquera la présente déclaration conjointe à la présidence du G20 et encourage une large diffusion auprès de la communauté du G20.
28. Nous remercions le Parlement indien d'avoir accueilli le neuvième Sommet des présidents de parlement du G20 et pour son accueil chaleureux. Nous tenons également à féliciter l'Inde pour l'inauguration cette année du nouveau bâtiment de son Parlement, qui perpétue ses traditions anciennes de participation des peuples à la gouvernance et à la prise de décision.
29. En attendant de nous retrouver en 2024 sous la présidence brésilienne du G20, nous formulons nos meilleurs vœux au Parlement brésilien pour le dixième Sommet du P20.

N.B. 1 : Il est à noter qu'à cause de leurs rôles constitutionnels ou d'autres facteurs, certains présidents ne peuvent pas s'associer directement à des déclarations politiques de fond ; il n'est donc pas assuré qu'ils puissent exprimer leur soutien spécifique à tous les articles. Toutefois, au nom de leur chambre, ils reconnaissent l'importance des questions soulevées et les intentions de leurs collègues de suggérer de possibles solutions.

N.B. 2 : Les paragraphes 19 à 26 sont extraits de la Déclaration des dirigeants du G20 à New Delhi, les 9 et 10 septembre 2023.